



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

paiement

Question écrite n° 98518

Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget sur les modalités de mise en œuvre de son projet de retenue à la source concernant l'impôt sur le revenu. En effet, en Alsace, il y a beaucoup de travailleurs frontaliers. Or le projet gouvernemental de retenue à la source prévoit que les entreprises effectuent cette retenue pour le compte du fisc français. Il lui demande si les entreprises allemandes, belges et suisses qui emploient des travailleurs frontaliers français seront autorisées à procéder à ces retenues à la source pour le compte de l'État français ou alors s'agit là d'une autre exception pour laquelle la retenue à la source est impossible.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98518

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 août 2016](#), page 7290

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)